

Questions orales

Au fond, nous essayons de servir le mieux possible les intérêts des céréaliculteurs canadiens. Ce faisant, nous aurons possiblement plus d'emplois à offrir aux travailleurs dont le sort inquiète le député.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que disait le communiqué d'aujourd'hui.

La Commission canadienne du blé a dit qu'elle avait dû utiliser le port de Seattle parce qu'il n'y avait plus de place au port de Vancouver. Elle a aussi signalé qu'il en coûterait moins cher aux producteurs d'expédier leurs céréales par Seattle. Le communiqué de presse d'aujourd'hui mentionne que ni l'une ni l'autre de ces affirmations sont exactes.

Le ministre pourrait-il dire à la Commission canadienne du blé de corriger ces inexactitudes? Ordonnera-t-il au moins à la Commission canadienne du blé de faire connaître ce que coûtera en fin de compte ce réacheminement de ces cargaisons.

Les céréaliculteurs canadiens, l'industrie des céréales et les contribuables ont le droit d'en être informés.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales): Je le répète, monsieur le Président, la Commission canadienne du blé m'a informé qu'il s'agit de tonnage supplémentaire qui ne serait pas expédié si on ne l'acheminait pas par Seattle.

Le député devrait savoir en outre, s'il est inquiet de nous voir faire des affaires avec les Américains, que jusqu'à maintenant cette année nous avons transbordé via les points de transbordement canadiens dans le Saint-Laurent plus d'un million de tonnes de céréales américaines. Nous faisons régulièrement affaire avec les Américains pour le transport de leurs produits, ce qui contribue à créer des emplois au Canada. Je ne crois pas qu'il y ait grand mal à utiliser les ports américains, si cela aide les céréaliculteurs canadiens et que cela contribue à créer des emplois pour les Canadiens.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement du Manitoba a récemment modifié la façon dont les crédits d'impôt provinciaux seront versés aux assistés sociaux. Au

lieu de recevoir un crédit d'impôt forfaitaire comme tous les autres Manitobains, ils se verront maintenant inclure une partie du crédit dans chacun de leur chèque mensuel de bien-être social.

Voici ma question: s'agit-il d'une pratique discriminatoire permise en vertu des ententes fédérales-provinciales conclues dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voilà un cas très intéressant, monsieur le Président, et je remercie mon collègue de Portage—Interlake de nous l'avoir signalé.

Je crois savoir que le ministère a reçu un peu d'information ce matin concernant cette proposition; comme elle est très complexe et qu'elle touche le Régime d'assistance publique du Canada, il faudra un certain temps pour évaluer directement si le supplément proposé va effectivement remplacer le crédit d'impôt.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à tous mes collègues, que le Régime d'assistance publique du Canada est très important pour chacun d'entre nous, car il subvient aux besoins de beaucoup de Canadiens, et je remercie le député de sa question.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics ou au député qui le remplace ici aujourd'hui.

Je veux revenir à l'annulation du contrat de construction de l'immeuble des anciens combattants à Kirkland Lake. Comme l'annulation de ce contrat fera perdre plus de 800 000 dollars à des entreprises du nord de l'Ontario et que le promoteur en cause a finalement prouvé qu'il peut répondre aux critères de Travaux publics, pourquoi le ministre et son ministère refusent-ils toujours d'envisager de lui redonner ce contrat?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ce contrat avait été adjugé de bonne foi au plus bas soumissionnaire, qui a avoué au ministère des Travaux publics qu'il avait des difficultés financières.

Après deux prolongations, il n'a pu fournir le cautionnement de soumission requis, et le contrat a donc été annulé. Des discussions ont alors été entreprises avec le deuxième soumissionnaire; et ces discussions se poursuivent de bonne foi.